

**Avis de FNE PARIS
sur le plan climat de Paris présenté au Conseil de Paris**

- **Nos remarques d'ordre général**

Nous saluons des propositions nouvelles nombreuses et ambitieuses et la poursuite des objectifs des plans climat antérieurs qui démontrent une volonté affichée de la ville de Paris de lutter contre le dérèglement climatique et de favoriser la nécessaire adaptation du territoire parisien. Des résultats tout à fait encourageants ont été déjà constatés depuis le premier plan climat de 2007.

Cependant la structure du document présenté aujourd'hui à la validation du Conseil de Paris n'est pas d'une compréhension et d'une lisibilité immédiates car beaucoup de sujets sont traités dans différents chapitres. Un document plus synthétique aurait gagné en force de conviction.

Les indicateurs sont par ailleurs assez peu présents pour les phases intermédiaires et les moyens notamment financiers ne sont pas indiqués ce qui laisse imaginer que les propositions pourraient être soumises à nouvel arbitrage en fonction des capacités financières de la Ville.

La dimension métropolitaine voire régionale est absente, ce qui constitue une limite à l'exercice vu l'interpénétration dans les politiques entre les différents niveaux institutionnels.

D'autre part il n'est pas précisé les domaines dans lesquels la capacité d'agir de la Ville de Paris est réelle et ceux qui relèvent d'autres niveaux ou d'autres acteurs. La question du tourisme illustre ce propos puisque la Ville de Paris ne peut agir que de façon très marginale sur le nombre de touristes ou leurs comportements.

Enfin certaines propositions gagneraient à être précisées notamment dans la manière de les mettre en œuvre. D'autres enfin interrogent sur leur crédibilité tant les objectifs sont encore très éloignés de la réalité actuelle.

- **Les points qui posent question**

- **La limitation de la pollution de l'air**

Le plan climat affirme qu'il n'y aura plus de Parisien.ne exposés à un dépassement des normes de pollution liées au Dioxyde d'azote en 2025. Or la norme européenne envisagée serait deux fois plus contraignante dès l'année 2024, et plus de 10 000 Parisien.nes sont

France Nature Environnement Paris

actuellement exposés à des valeurs dépassant la norme actuelle. Il semble peu crédible d'atteindre cet objectif dans le délai indiqué.

- Les mesures d'adaptation au changement climatique

Les propositions sont nombreuses et ambitieuses mais soulèvent de réelles interrogations sur l'atteinte des objectifs.

- Est-il réaliste d'affirmer qu'aucun Parisien ne sera à plus de 7 mn à pied d'un îlot de fraîcheur en 2030 ? Pour les personnes qui ne marchent pas à très vite (personnes âgées ou accompagnées d'enfants en bas âge) cela signifie un îlot de fraîcheur tous les 300 m environ soit plusieurs milliers d'îlots de fraîcheur.
- La mise à disposition de 10 m² d'espaces verts par habitant d'ici 2040 est-elle de même nature que l'objectif annoncé dans le projet de PLU, qui précise qu'il s'agit d'espaces verts accessibles au public. La création de rues jardins, si elle représente une évolution positive ne saurait répondre à cette définition.
- Il est prévu un mix hydrique comprenant l'utilisation à 100 % de l'eau de pluie. Cette proposition semble occulter l'absence de réseaux séparatifs et le très faible nombre d'immeubles récupérant les eaux pluviales. De plus cela suppose que la pluie tombe de façon pas trop brutale alors que les prévisions semblent plutôt indiquer des événements plus violents empêchant la récupération des eaux d'orages qui se déversent directement dans les égouts.
- L'affirmation de la création de 300 ha de nouveaux espaces verts d'ici 2040 est sensiblement plus ambitieuse que ce qui est indiqué dans le projet de PLU qui parle d'ouverture au public de 300 ha supplémentaires, précisant qu'il peut s'agir d'ouverture d'espaces verts privés ou publics jusque-là inaccessibles. Or l'objectif du PLU apparaît déjà très difficile à atteindre. Surenchérir semble peu sérieux.
- L'objectif de 40% de végétalisation du territoire est conforme au projet de PLU. Pour autant il omet de rappeler et d'intégrer les règles du PCAEM qui prévoit la compensation à 150 % de tout m² imperméabilisé. De plus il serait nécessaire de préciser ou revoir l'objectif à l'aune du décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols.

- la plantation de forêts urbaines

Une fois de plus le concept de forêt urbaine est avancé comme moyen de lutter contre le réchauffement et le dérèglement climatique. Cette affirmation ne résiste pas à une analyse un peu sérieuse de l'effet réel des plantations denses qui en réalité se traduisent uniquement par quelques arbres supplémentaires à maturité. Les strates végétales diverses n'ont qu'une durée de vie limitée et ne contribuent pas à rafraîchir réellement la ville. Il s'agit d'une

France Nature Environnement Paris

Fédération parisienne des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS
01 45 82 42 34 – contact@fne-paris.fr

technique de plantation mais à l'évidence pas de création d'une véritable forêt fût-elle urbaine.

-L'indice de canopée.

Actuellement de 14.03 % hors bois et de 21.28 % avec les bois, il est envisagé une augmentation de 2 points à l'horizon 2030. Or les arbres sont les seuls végétaux pris en considération pour calculer cet indice. Ils doivent arriver à une certaine maturité pour avoir un effet sur l'indice, au minimum 20 ans. Il est donc pour le moins surprenant que l'échéance soit aussi rapprochée.

- les mesures destinées à favoriser la biodiversité

- **Les haies linéaires**

Afin d'accroître la biodiversité, il est envisagé de créer au minimum 500 m linéaires de haies dans chaque arrondissement. Si l'objectif est louable il semble particulièrement complexe à réaliser sauf à fragmenter le linéaire pour faire face à toutes les contraintes d'accessibilité aux façades.

- **La protection de la nature dans les parcs et jardins**

Il est proposé que des grilles et autres serrureries puissent être déposées pour décroquer la nature et la rendre plus proche des habitants. Derrière cette formule, il s'agit en réalité de supprimer de nombreuses grilles entourant les parcs et jardins. Or cette suppression se traduit par une accessibilité 24/24h de l'ensemble des espaces ainsi ouverts à l'ensemble des usagers. Ceci est en totale contradiction avec le nécessaire respect du rythme circadien de la faune et d'une partie de la flore et des risques de surfréquentation entraînant des mésusages.

- **L'indice BiodivScore**

Un nouvel indice est proposé, le BiodivScore; Il aurait été utile de préciser sa compatibilité avec l'indice de végétalisation du bâti prévu au PLU. La multiplication des indices risque de rendre illisibles les règles à prendre en considération.

-La création de cours Oasis dans les écoles

L'objectif est affirmé avec force d'arriver à créer suffisamment de cours Oasis dans les écoles et collèges pour atteindre 100% d'ici 2030 soit dans 7 ans. Pour ce faire la Ville de Paris annonce la création de 60 cours par an soit 420 pour la période sous revue. Or le plan climat

France Nature Environnement Paris

décompte actuellement 130 cours Oasis ce qui donnerait 550 cours Oasis d'ici 2023. Cela ne semble pas suffisant pour atteindre les 800 cours des écoles et collèges recensés à Paris.

- La rénovation énergétique des logements

La Ville de Paris s'est engagée résolument dans un programme d'accompagnement des propriétaires (Eco-rénovons Paris+) afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements.

Les freins à la rénovation ont été assez bien étudiés et la plupart ne sont pas du ressort des collectivités locales mais de l'Etat. Il semble donc assez peu crédible d'arriver à l'objectif de 100 % de l'ensemble du bâti parisien à l'horizon 2050. Au rythme actuel des rénovations globales répondant à l'objectif BBC retenu par le plan climat il faudra plusieurs centaines d'années pour atteindre l'objectif.

- Le mix énergétique des logements

La Ville a un levier important avec le réseau CPCU. Cependant, les objectifs donnés sont très vagues et devraient être quantifiés avec notamment pour ce qui concerne l'évolution du nombre de logements desservis, la part de marché visée sur les renouvellements et un engagement de faire des offres dans un délai raisonnable.

-La qualité et les usages de la ressource Eau

Le plan climat fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'eau potable et non potable. Si ces objectifs sont louables il conviendrait d'en indiquer l'impact sur les autres acteurs de l'eau et tout particulièrement l'assainissement. En effet une réduction massive des flux entrants dans les usines du SIAAP ne sont pas sans inconvénient sur le coût de l'assainissement et sur les moyens à mettre en œuvre pour dépolluer une eau plus chargée par les polluants.

L'affirmation de l'utilisation du réseau d'eau non potable constitue un bel enjeu mais malgré plusieurs décisions en ce sens depuis de nombreuses années, il ne semble pas que l'on assiste à une véritable augmentation des usages. L'ouverture au raccordement pour les grandes copropriétés ou propriétés publiques disposant d'espaces verts conséquents constituerait une avancée réelle au plan environnemental. De plus l'arrêt de l'utilisation du réservoir de Grenelle, qui constituait un îlot de fraîcheur ne correspond pas à une utilisation rationnelle des infrastructures existantes.

-L'empreinte matière

Evaluer l'empreinte matière de Paris semble relever d'une nécessité afin de pouvoir mesurer l'impact des politiques menées. Cependant les Parisien.nes ne représentent qu'une partie des usagers quotidiens de Paris qui sont estimés de 3.5 à 4 millions. Compte-tenu des

France Nature Environnement Paris

350 000 Parisien.es partant travailler en périphérie chaque jour, les Parisien.nes sont donc minoritaires sur le territoire.

Il conviendrait donc d'affiner l'indicateur afin de pouvoir cibler les personnes susceptibles de faire baisser réellement l'empreinte matière en conformité avec la volonté de la Ville.

- L'élimination des déchets

Le plan climat fait l'impasse sur les déchets du secteur tertiaire qui pour l'essentiel sont composés de déchets recyclables et notamment d'un volume important de papier. Or la réglementation impose pour les entreprises de recourir à des prestataires privés relevant du champ concurrentiel. Cela se traduit par une multiplicité de bennes à ordures pour la collecte. Une intervention auprès de l'Etat pour permettre une rationalisation de la collecte et donc une diminution tant de la pollution que des émissions de gaz à effet de serre serait la bienvenue, assimilant ces déchets aux DMA.

- la pollution lumineuse et sonore dans les espaces naturels

S'il n'est pas concevable de faire de Paris une ville « éteinte » il convient cependant de mieux organiser les conditions dans lesquelles certains événements se déroulent. Ainsi les grands festivals dans les bois doivent-ils être totalement proscrits.

- L'impact environnemental de l'évènementiel

L'évènementiel devrait faire l'objet d'un suivi de l'impact environnemental annuel (incluant un bilan carbone, comparé à des alternatives plus responsables) sur les principaux lieux (sur le site tour Eiffel -Champ de Mars par exemple, lieu d'évènements très pénalisants comme les jumpings ou les défilés fashion week.

• Nos préconisations

- Préciser les enjeux financiers

Evaluer les dépenses liées à la transition climatique est indispensable comme le prévoit le plan climat. Il aurait été cependant utile de faire figurer des ordres de grandeur pour les politiques avancées dans le plan afin de démontrer qu'au-delà des affirmations, les moyens financiers et humains seront mobilisés réellement.

De même pour éviter tout risque négatif il serait important que l'ensemble des projets présentés au conseil de Paris fassent l'objet d'une étude d'impact climatique.

-Mobiliser les acteurs

Pour que les acteurs s'engagent la Ville de Paris entend intégrer des clauses spécifiques dans le règlement de ses marchés publics. Il serait judicieux que ces mêmes règles constituent une

France Nature Environnement Paris



obligation pour toutes les entreprises bénéficiant d'une convention d'occupation du domaine public et que des contrôles soient effectués régulièrement pour en vérifier l'application. Des clauses résolutoires en cas de non-respect pourraient utilement figurer dans les conventions.

-Soutenir les associations

L'Académie du Climat joue un rôle tout à fait essentiel en matière d'éducation, de formation, de sensibilisation aux enjeux climatiques et plus largement environnementaux. Il serait cependant cohérent de soutenir également des associations qui œuvrent dans le même sens en ne refusant pas systématiquement de les soutenir au plan financier, soutien indispensable à la pérennité de leur action.

France Nature Environnement Paris

Fédération parisienne des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges – 75013 PARIS
01 45 82 42 34 – contact@fne-paris.fr